



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré

DEUXIEME SYNDICAT TOUS CORPS CONFONDUS DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

ADHESION STAGIAIRE COTISATION 2017-2018

Cotisation spéciale : stagiaire **NON** précédemment titulaire de la fonction publique

35 €

11,90 euros après déduction fiscale

Mme M.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S. - S.I.E.S.

Professeur Discipline : CPE

Corps : Agrégé(e) Certifié(e) EPS PLP CPE Echelon :

ETABLISSEMENT :

Commune :

Cotisation de 35 euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G

et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :

Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Pour les adhésions enregistrées de mai 2017 à fin septembre 2017,

le chèque ne sera encaissé que le 1^{er} octobre 2017, une fois votre premier salaire perçu.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en mai 2017, vous serez adhérent(e) jusqu'en septembre 2018.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.